

# Compte rendu de la séance du 16 juillet 2020

---

Date de la convocation: 09/07/2020

*L'an deux mille vingt et le seize juillet à 18h30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Adèle KUENTZ Maire*

**Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Alain MICHEL, Julie ADAMI, Isabelle BUTTNER SORIA, Marie-José FINIELS, Jeremy KALA, Johann MAUBOUSSIN, Régine MICHEL, Laurence TERRAS

**Représentés:**

**Excusés:** Marec BRANDI

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laurence TERRAS

---

## **Ordre du jour:**

### **Budget Général 2020 :**

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Location de jardins potagers des Auches
- Information sur les taux
- Vote des tarifs
- Délibération pour le versement du fond de compensation à la CCSPVA
- Vote du budget
- Délibérations pour :
  - reconduction des conventions pour les participations financières de la commune de Venterol à l'intervention de l'intervenante informatique et à l'intervention de l'aide institutrice à l'école primaire
  - reconduction des conventions pour les participations financières de la commune de Piégut à l'intervention de l'ATSEM à l'école maternelle

### **Budget de l'Eau 2020 :**

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des tarifs
- Vote du budget

### **Budget du Transport 2020 :**

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote du budget
- Délibérations pour la reconduction des conventions pour la participation financière de la commune de Venterol au budget et pour l'accompagnatrice du car scolaire

## **Questions diverses**

---

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ Maire.

**1- BG Vote du Compte Administratif- Approbation du Compte de Gestion - Affectation des Résultats ( D 2020 039)**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de KUENTZ Adèle Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		65 462.47	40 902.12		40 902.12	65 462.47
Opérations de l'exercice	398 649.43	445 317.29	130 811.69	229 520.67	529 461.12	674 837.96
<b>TOTAUX</b>	<b>398 649.43</b>	<b>510 779.76</b>	<b>171 713.81</b>	<b>229 520.67</b>	<b>570 363.24</b>	<b>740 300.43</b>
Résultat de clôture		112 130.33		57 806.86		169 937.19
				Restes à réaliser		5 413.73
				Besoin/excédent de financement Total		175 350.92

M Alain MICHEL, maire en fonction en 2019, étant sorti de la salle, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention :

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

112 130.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
------------	--

**2-Tarif jardin potager Auches ( D 2020 040)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années des jardins potagers communaux de 100 m2 maximum sont loués aux Auches pour un loyer annuel de 15 Euros (depuis 2017).

Pour 2020, il y a 7 demandes parvenues en mairie :

- 3 locataires HLM pour 1 jardin chacun
  - 1 locataire HLM pour 2 jardins
  - 1 propriétaire privé pour 1 jardin
  - 2 propriétaires privés pour chacun 1/2 jardin
- soit un total de 7 jardins potagers

Mme le Maire propose d'accorder aux 4 locataires HLM, ainsi qu'aux 3 propriétaires privés les jardins potagers demandés, pour le même montant annuel de location que 2019 soit 15€ par jardin potager de 100m2 de superficie maximum.

Elle demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder les jardins aux personnes qui en ont exprimé le souhait, pour un loyer annuel de 15€ par jardin de 100 m2 de surface maximum.**

La taille d'un jardin potager reste de 100 m2 par jardin, l'utilisation doit être comme potager uniquement, l'installation d'une piscine est interdite, et le loyer annuel de 15 Euros sera perçu au cours de l'été.

Au cas où le jardin potager demandé et attribué ne serait pas exploité, au cas où le règlement du loyer ne serait pas effectué, au cas où le potager serait laissé en mauvais état après les récoltes, il sera retiré au bénéficiaire dès l'année suivante.

### **3-Taux d'imposition 2020**

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à l'état d'urgence sanitaire, au report du 2ème tour des élections municipales, au vote du budget reporté au 31/07, le taux des impositions a été de fait reporté à l'identique de 2019 à 2020 par le service de la préfecture.

Pour information :

Taxe Habitation 8,71 %

Taxe Foncier Bâti : 28,25 %

Taxe Foncier Non Bâti : 0%

### **4-Tarif location maison commune ( D 2020 041)**

M le Maire Adèle KUENTZ rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2019 le montant de la location de la salle commune était de 40 Euros pour le week-end et de 20€ pour un jour hors week-end.

Mme le Maire suggère de garder ces montants, et propose au conseil municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2020 pour la location de la salle commune, soit :

- 20 Euros par jour hors week-end

- 40 Euros pour le week-end entier

La location pour le samedi seul ou le dimanche seul n'est plus effectuée, sauf en cas de demande de 2 locataires différents pour l'un des 2 jours seulement pour le même week-end.

Il est maintenu dans le contrat de location la clause concernant le forfait à payer pour le ménage de la salle en cas de propreté insuffisante lors du rendu de la salle.

### **5-Tarif des repas de cantine ( D 2020 042)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ demande au conseil municipal de délibérer sur le prix des repas de cantine à facturer.

Elle rappelle que le prix de repas actuel livré par le traiteur est de :

- 5 € HT par repas enfant soit 5€28cents TTC

- 5 € 20 cents HT par repas adulte soit 5 € 49 cents TTC.

Mme le Maire propose la facturation suivante :

- 2 € 30 cents TTC pour les enfants de l'école

- 3 € TTC pour l'institutrice /instituteur et le personnel de l'équipe enseignante

et au prix coûtant pour les personnes extérieures

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les tarifs ci-dessus proposés pour l'année scolaire 2020-2021.

---

Départ de Jeremi BARANOWSKI qui donne pouvoir à Adèle KUENTZ

---

### **6-Vote du Budget Général 2020 ( D 2020 038)**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Général 2020 de la commune :

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes pour : 526 188 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 202 425 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents

### **7-Participations Budget Général 2020 aux budgets annexes ( D 2020 043)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux conseillers municipaux le montant des participations du Budget Général 2020 de la commune de Piégut aux budgets annexes votées à l'article 65737, et leurs demande d'approuver la délibération spécifique au détail de cet article, tel que présenté ci-dessous :

#### **VENTILATION DE L'ARTICLE 65737 - Autres établissements publics locaux**

Organisme bénéficiaire	Nature jurid.	Reports	Budget précédent	Proposé	Voté	Objet
COMMUNE DE PIEGUT	Communes	0.00	8 720.00	7 250.00	7 250.00	BT
COMMUNE DE PIEGUT	Communes	0.00	101 792.00	84 698.00	84 698.00	BEAU
COMMUNE DE PIEGUT	Communes ▼	0.00	8 000.00	16 000.00	16 000.00	SIVU CRECHE
COMMUNE DE PIEGUT	Communes ▼	0.00	17 206.00	0.00	0.00	CCSPVA

Soit un total de 107 948 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver cette répartition à l'article 65737 comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

### **8-Ventilation des subventions BG 2020 ( D 2020 044)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux conseillers municipaux que les montants des différentes subventions accordées aux associations et votées lors du vote du Budget Général 2020 doit être détaillé dans un tableau annexe.

## VENTILATION DE L'ARTICLE 6574 - Subv. fonct. Associat\*, personnes pr

Organisme bénéficiaire	Nature jurid.	Reports	Budget précédent	Proposé	Voté
ADMR	Associations	0.00	200.00	200.00	200.00
CAF04	Entreprises	0.00	122.00	122.00	122.00
CLUB DU 3E AGE	Associations	0.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	Associations	0.00	2 000.00	3 000.00	3 000.00
FOYER RURAL	Associations	0.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
LA CLE DES AGES ASSOC	Associations	0.00	200.00	200.00	200.00
MAISON FAMILIALE RURA	Associations ▼	0.00	500.00	500.00	500.00
OFFICE DE TOURISME LES	Associations	0.00	500.00	500.00	500.00
SOCIETE CHASSE PIEGUT	Associations	0.00	160.00	160.00	160.00
<b>Reste à ventiler</b>		0.00	0.00	1 001.00	1 001.00
<b>Saisis au budget</b>		0.00	6 182.00	8 183.00	8 183.00

Elle leur demande d'approuver la délibération spécifique au détail de cet article pour un total : de 8 183 € à l'article 6574 subvention de fonctionnement aux associations. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la répartition de ces subventions à l'unanimité des membres présents et représentés telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

### **9-Participation Intervenante informatique ( D 2020 047)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal qu'une convention a été passée avec la commune de Venterol, depuis plusieurs années et reconduite par tacite reconduction, pour le partage du coût de l'intervenante informatique à l'école primaire de Piégut, au prorata du nombre d'élèves habitants chaque commune.

Mme le Maire propose de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2020/2021.

Mme le Maire présente le devis de l'intervenante informatique qui s'élève à 3384 € TTC pour 72 heures d'intervention à l'école primaire de Piégut, pour l'année scolaire 2020-2021.

Mme le Maire propose d'accepter ce devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2020/2021, d'accepter le devis de l'intervenante informatique et autorise Mme le Maire à le signer.

### **10-Renouvellement de la convention ATSEM avec Venterol ( D 2020 045)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est liée par convention à la commune de Venterol depuis plusieurs années pour le remboursement de l'ATSEM présente à l'école maternelle du regroupement peri-scolaire Piégut Venterol depuis sa création.

Elle est rétribuée par la commune de Venterol pour 6 heures par jour, et 4 jours par semaine scolaire.

Par cette convention, la commune de Piégut rembourse à la commune de Venterol, au prorata du nombre d'élèves scolarisés à la maternelle et domiciliés à Piégut, la partie correspondant du salaire et des charges salariales de cette ATSEM.

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2020/2021 et de manière tacite, pour les années scolaires à venir si aucun changement ne survient au sein du RPI.

## **11-Renouvellement de la convention Aide Institutrice avec Venterol ( D 2020 046)**

Mme le Maire Adèle KUNETZ rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est liée par convention à la commune de Venterol depuis plusieurs années pour le remboursement de l' aide institutrice présente à l'école primaire du regroupement peri-scolaire Piégut Venterol.

Par cette convention, la commune de Venterol rembourse à la commune de Piégut, au prorata du nombre d'élèves scolarisés à la primaire à Piégut domiciliés à Venterol, la partie correspondant du salaire et des charges salariales de cette aide institutrice.

Mme le Maire propose au conseil municipal de renouveler cette convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2020/2021 et par tacite reconduction pour les années scolaires suivantes si aucun changement ne survient dans le cadre du RPI.

## **12-BEAU Vote du CA Approbation du CG et Aff Résultats ( D 2020 035)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de KUENTZ Adèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	59 774.34		27 173.36		86 947.70	
Opérations de l'exercice	24 417.57	24 417.03	2 038.65	16 695.00	26 456.22	41 112.03
<b>TOTAUX</b>	<b>84 191.91</b>	<b>24 417.03</b>	<b>29 212.01</b>	<b>16 695.00</b>	<b>113 403.92</b>	<b>41 112.03</b>
Résultat de clôture	59 774.88		12 517.01		72 291.89	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	72 291.89	
				Pour mémoire : virement à la s		14 519.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

### **13-Vote des tarifs Budget Eau 2020 ( D 2020 036)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs du budget de l'eau 2020.

Il convient de délibérer sur :

-La Redevance de l'Eau Potable qui était pour l'année 2019 de 12 €uros par foyer et par an augmenté de la taxe au titre de la pollution domestique.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la taxe à régler par la commune à l'Agence de l'Eau conformément à la loi n°2006-1772 du 30/12/2006, et qui est répercutée aux usagers sur la redevance d'eau potable depuis 2008 au titre de la pollution domestique, prend la valeur suivante pour l'année 2020 : 0,27 €uros (0,27 en 2019)

-Le coût du Branchement à l'Eau Potable qui était de 150 € par branchement pour l'année 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

-Redevance de l'Eau Potable : 12 €uros par foyer et par an augmenté de la taxe au titre de la pollution domestique soit 0,27 €uros par m2

-Coût du Branchement à l'Eau Potable : 150 € par branchement

### **14-Vote du budget Eau 2020 ( D 2020 037)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ présente au Conseil Municipal le Budget Eau 2020 de la commune tel qu'il a déjà été étudié en réunion de travail précédente.

Exploitation équilibré en dépenses et en recette pour : 99 926 €uros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 24 746 €uros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **15-BT Vote du CA Approbation du CG et Aff Résultats ( D 2020 030)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de KUENTZ Adèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 927.43		7 351.31		23 278.74
Opérations de l'exercice	63 729.17	77 647.09	20 904.84	10 907.00	84 634.01	88 554.09
TOTAUX	63 729.17	93 574.52	20 904.84	18 258.31	84 634.01	111 832.83
Résultat de clôture		29 845.35	2 646.53			27 198.82
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		27 198.82
				Pour mémoire : virement à la s		3 458.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

2 646.53	au compte 1068 (recette d'inve
27 198.82	au compte 002 (excédent de fon

### **16-Participation du budget général 2020 au budget transport 2020 ( D 2020 031)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux conseillers municipaux que les 2 communes de Piégut et Venterol abondent par leurs budgets généraux respectifs le Budget Annexe Transport à part égale.

Pour l'année 2020, la participation nécessaire des 2 communes pour équilibrer le budget transport tel qu'il a été voté est de 14 500 €, soit 7 250 € par commune.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver par délibération spécifique cette participation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, cette participation comme présentée par Mme le Maire

### **17-Renouvellement des conventions liées au Transport Scolaire avec Venterol ( D 2020 033)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ rappelle au conseil municipal que la commune de Piégut est liée par conventions à la commune de Venterol depuis plusieurs années pour le remboursement intégral, par le budget transport au budget général de la commune de Venterol pour :

-le salaire et les charges de l'accompagnatrice des enfants de la maternelle dans le bus scolaire (dernière convention en date du 7/04/2017 avec renouvellement tacite)

-le salaire et les charges du chauffeur remplaçant dans le bus scolaire quand nécessaire (dernière convention en date du 22/11/2016 avec renouvellement tacite )

Suite aux renouvellements de mandats sur les 2 communes, il convient de reprendre ces 2 conventions avec tacite reconduction pour les années scolaires à venir sauf changement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de reconduire ces 2 conventions (accompagnatrice dans le car et chauffeur remplaçant) pour l'année scolaire 2020/2021 et suivantes par tacite reconduction sauf changement.

### **18-Vote des tarifs prestations transport ( D 2020 032)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur les tarifs de la prestation transport, afin de pouvoir facturer les trajets effectués : à la coopérative scolaire, au centre aéré, et à tout autre demandeur éventuel.

Elle informe le conseil municipal qu'en 2019, le montant facturé au kilomètre était de : 5 € TTC du kilomètre incluant la mise à disposition du chauffeur.

Il demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer le tarif de 5 €TTC du kilomètre en 2020.

## **19-Vote du Budget Transport 2020 ( D 2020 034)**

Mme le Maire Adèle KUENTZ présente au Conseil Municipal le budget transport 2020 tel qu'il a déjà été étudié en réunion de travail précédente.

Fonctionnement équilibré en dépenses et en recette pour : 75 234 Euros

Investissement équilibré en dépenses et en recettes pour : 22 109 Euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal a adopté ce budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Questions diverses**

-Mme le maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de Jean-Pierre AYASSE pour obtenir l'autorisation de faire un essai de voiture vendredi 24 juillet sur la portion de route départementale allant de la croix des auches jusqu'au hameau des Forests, pour la journée, avec une coupure entre midi et 14h. Elle les informe que le demandeur s'adresse ensuite au Conseil Départemental pour un arrêté de circulation.

Elle propose au conseil municipal d'accorder cette autorisation et de mettre un cadre aux futures demandes sur cette portion de départementale par arrêté du maire :

- nombre maximum d'essais fixé à 3 jours par an tout demandeur confondu
- pour des essais de véhicules personnels uniquement
- réduction des horaires pour ne pas gêner la circulation du bus scolaire
- autorisation accordée hors dimanche et jours fériés
- par séances réelles de 15 minutes permettant la libre circulation des usagers
- vigilance particulière aux véhicules tels que les transports scolaires et le véhicule de distribution de courrier

-Mme le maire informe le conseil municipal que le vote du budget 2020 de la crèche a eu lieu.

La commune de Venterol souhaite demander au sivu micro crèche le paiement d'un loyer pour le bâtiment occupé. Elle a demandé d'obtenir des précisions et d'engager une réflexion quant au montant du loyer.

-Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu en mairie un courrier lui signalant la circulation trop rapide des véhicules dans la rue du village et demandant la pose de ralentisseur au niveau de la petite statue de la niche.

Elle propose de mener une réflexion approfondie au sujet de la circulation et du stationnement dans la commune et d'aborder ces sujets lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

-Enedis a signalé en mairie une coupure de courant de tout le village pour le vendredi 18 septembre 2020 de 8h15 à 14h30.

Pour y pallier un groupe électrogène sera installé sur la place de l' Aire le lundi 14 septembre pour une mise en service le vendredi 18. Un affichage sera effectué.

-M Jeremy KALA fait part du mauvais état des menuiseries extérieures de la villa qu'il occupe.

Mme le Maire propose d'étudier un programme complet sur les 9 logements communaux les plus anciens avec demande de devis et de subventions.

-M Jeremy KALA demande à ce que le lampadaire de l'éclairage public situé dans son jardin soit remis en service car il ne fonctionne plus depuis quelques temps.  
Les services d'ETEC seront avertis pour une réparation de ce point lumineux.  
Mme le maire propose une réflexion générale à l'automne sur l'éclairage public, ce sujet étant très controversé. Elle rappelle qu'une expérience de coupure de l'éclairage public a déjà été menée lors du mandat précédent et que sur demande de la population et suite à des problèmes techniques, il avait été décidé de rallumer l'éclairage public la nuit.

La séance est levée à 21h48  
Le Maire  
Mme Adèle KUENTZ

